

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMpte-RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE 17/07/2023 A 20 HEURES 30

Nombre de conseillers
en exercice: 33
Présents: 26
Pouvoirs : 05
Votants: 31

Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMIN, Jean-Pierre NEMOZ, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Sylvie RAZY, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA, Véronique DUMAS, Aline DURAND, Roland BADOIL, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS-MOREAU.

Absent(s) ayant remis un pouvoir :

M Olivier DEROZARD pouvoir à Mme Aline DURAND
Mme Ghislaine FROMM pouvoir à M Yohann DUMAS
Mme Yolande CHAREYRE pouvoir à Mme Geneviève HECTOR
M Sylvère MATHIEU donne pouvoir à M Roland BADOIL
Mme Chantal ROCHE donne pouvoir à M Henri COQUARD

Absents :

Mme Chantal BERTHILLON
M Gerbert RAMBAUD

Secrétaire : M Sylvain BARCET

Délibérations :

1. RESSOURCES HUMAINES - Mise à jour des emplois non-permanents pour accroissements temporaires d'activité :

Le Conseil municipal, **par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Décide la création des emplois non-permanents pour accroissement temporaire d'activité telle que décrite ci-dessus.

Dit que la rémunération afférente est prévue aux différents comptes concernés du sous-chapitre 64, chapitre 12 du budget primitif 2023 de la commune.

2. RESSOURCES HUMAINES – Création d'emplois de vacataire pour des animations d'enseignement du théâtre au sein des temps d'activités périscolaires :

Le Conseil municipal, **par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Autorise Monsieur le Maire à recruter deux vacataires dans les conditions susmentionnées.

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

3. FONCIER – Acquisition d'une parcelle de terrain, sise chemin du Vallier, à l'euro symbolique auprès de la SCI BJM INVEST :

Le Conseil municipal, **par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Décide l'acquisition à l'euro symbolique d'une bande de terrain de 27 m², à détacher de la parcelle B 54 et appartenant à la SCI BJM INVEST, le long du chemin du Vallier ;

Précise que les frais de géomètres et d'actes seront à la charge de la commune de Vaugneray ;

Autorise Monsieur le maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir, ainsi que tout document y afférent ;

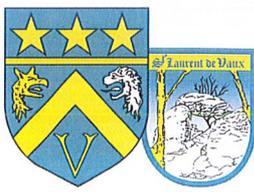
Précise que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget principal de l'exercice 2023.

4. ENVIRONNEMENT - Avis du Conseil municipal sur la demande d'enregistrement présentée par la société COFIM au titre des installations classées pour la protection de l'environnement :

Le Conseil municipal, **par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Emet un avis favorable à la demande d'enregistrement présentée par la société COFIM sous réserve du respect des prescriptions suivantes :

- Respecter les normes en matière de bruit émergent pour éviter tout dépassement ;
- Être destinataire des mesures de bruits et des conclusions de l'évaluation réalisée en 2023 ;
- Veiller à limiter l'utilisation d'engins et de matériels dont le bruit ponctuel peut constituer une nuisance la nuit et trouver les meilleures solutions pour réduire les nuisances sonores
- Augmenter la fréquence des mesures permettant un meilleur suivi ;



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMpte-RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE 17/07/2023 A 20 HEURES 30

- Préconiser que les activités les plus sonores soient réalisées en journée plutôt que la nuit, si possible.

Dit que la présente délibération sera transmise aux services instructeurs de la DDPP – service protection de l'environnement

Communications :

1. Information sur les décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal (L2122-22 du Code Général des collectivités Territoriales).

Séance levée 21h50 Vu par Nous,
Daniel JULLIEN, Maire de la commune de Vaugneray (Rhône), pour être affiché le 18/07/2023 à la porte de la Mairie.

